

## AVIS DE CONCESSION

### **SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE**

#### I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Grimaud, Rue de la Mairie; BP 16, Point(s) de contact : Service Commande Publique, 83316, Grimaud, F, Téléphone : (+33) 4 94 55 69 13, Courriel : [c.rieu@mairie-grimaud.fr](mailto:c.rieu@mairie-grimaud.fr), Code NUTS : FRL05

#### Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.mairie-grimaud.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.achatpublic.com>

#### I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.achatpublic.com>

#### Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

#### Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

par voie électronique via : <https://www.achatpublic.com>

#### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

#### I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

#### I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE

### **SECTION II : OBJET**

#### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) **Intitulé** : Délégation de service public sous forme d'affermage pour la gestion de l'hélistation de Grimaud

Numéro de référence : 21-016-R

II.1.2) **Code CPV principal** :

Descripteur principal : 63731000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) **Type de marché**

**Services**

II.1.4) **Description succincte** : L'objet de la présente consultation est de confier à titre exclusif et pour la durée précisée ci-après, la gestion de l'hélistation de GRIMAUD ouverte à la circulation aérienne publique. La collectivité conserve le contrôle du service et doit obtenir du Délégué, tous renseignements nécessaires à l'exercice de ses droits et obligations. Le Délégué est responsable de la bonne gestion technique de l'hélistation telle qu'elle est définie au contrat. Il est responsable du fonctionnement du service et l'exploite, à ses risques et périls, conformément au contrat

II.1.5) **Valeur totale estimée** :

Valeur hors TVA : 3 600 000 euros

II.1.6) **Information sur les lots** :

Ce marché est divisé en lots : non

Mots descripteurs : Aéronautique

#### II.2) DESCRIPTION

II.2.1) **Intitulé** :

Lot n° :

II.2.2) **Code(s) CPV additionnel(s)**

Code CPV principal : 63731000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) **Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRL05

Lieu principal d'exécution :

II.2.4) **Description des prestations** : L'objet de la présente consultation est de confier à titre exclusif et pour la durée précisée ci-après, la gestion de l'hélistation de GRIMAUD ouverte à la circulation aérienne publique. La collectivité conserve le contrôle du service et doit obtenir du Délégué, tous renseignements nécessaires à l'exercice de ses droits et obligations. Le Délégué est

responsable de la bonne gestion technique de l'hélistation telle qu'elle est définie au présent contrat. Il est responsable du fonctionnement du service et l'exploite, à ses risques et périls, conformément au contrat. Le Délégué est notamment chargé d'exécuter les missions suivantes :

- La gestion et l'exploitation de l'hélistation ;
- L'application de l'arrêté préfectoral de création de l'hélistation en garantissant notamment le bon fonctionnement des installations dont il assure la gestion ainsi que de toute réglementation s'appliquant à l'hélistation en particulier les arrêtés portant limitation des conditions d'utilisation de l'hélistation ;
- L'entretien de l'hélistation, ses annexes et ses dépendances dans l'état qu'exige la sécurité de la navigation aérienne ;
- Le maintien dans un bon état de fonctionnement des biens nécessaires à l'exploitation, y compris les biens mis à sa disposition (entretien et maintenance) ;
- La bonne information et la gestion des usagers ;
- La réalisation des travaux d'amélioration de l'hélistation notamment la mise en place de constructions en dur, la rénovation des portails, la réfection des clôtures et le réaménagement à l'entrée de l'hélistation ;
- Le marketing et la promotion du service ;
- La fourniture à l'administration des statistiques détaillées des mouvements comportant date, heure, exploitant, type d'appareil, origine ou destination, nombre des passagers.

#### **II.2.5) Critères d'attribution**

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous

1. - Organisation et qualité de la gestion mise en place de l'hélistation (70%)
2. - Cohérence entre le compte prévisionnel d'exploitation et la qualité de l'offre de service proposée (30%)

Ces critères sont pondérés selon les modalités prévues dans le règlement de la consultation.

#### **II.2.6) Valeur estimée**

Valeur hors TVA : 3 600 000 euros

#### **II.2.7) Durée de la concession**

Durée en mois : 72

Début : 1<sup>er</sup> décembre 2021 - Fin : 30 novembre 2027

#### **II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non  
Identification du projet :

#### **II.2.14) Informations complémentaires : Détail des critères d'attribution pondérés : Organisation et qualité de la gestion mise en place de l'hélistation (70%) : Continuité du service proposé 10 points ; Moyens humains et techniques mobilisés 15 points ; Modalités et organisations de l'entretien de l'hélistation 15 points ; Gestion du service 25 points ; Gestion de crise 10 points ; Sécurité et sécurité de l'hélistation 20 points ; Communication avec la Commune de GRIMAUD 5 points. La note obtenue par le candidat au titre du critère résultera de l'addition des notes obtenues par sous critères et sera ramenée à 70. - Cohérence entre le compte prévisionnel d'exploitation et la qualité de l'offre de service proposée (30%) : 100 points. La note obtenue par le candidat au titre de ce critère sera ramenée à 30.**

Le soumissionnaire se reportera au règlement de consultation.

Mots descripteurs : Aéronautique

### **SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

#### **III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

##### **III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : • La lettre de candidature, rédigée librement renseignée et signée par le candidat individuel ou le mandataire du groupement présentant les caractéristiques de son entreprise et, le cas échéant, la composition du groupement avec indication des caractéristiques et du rôle respectif des membres du groupement ; en cas de groupement, une seule lettre est fournie pour l'ensemble du groupement ; • Le nom, la forme juridique, la raison sociale de la société et, le cas échéant, de chacun des membres du groupement ; • Le numéro d'immatriculation au registre du commerce ou tout moyen d'identification équivalent ; • Un extrait K-bis datant de moins de 3 mois, ou le récépissé de déclaration en préfecture pour les associations ; • L'identité et le pouvoir signé de la personne habilitée à engager le candidat ; • La liste des membres dirigeants ; • Une déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-11 du code de la commande publique et que les documents et renseignements relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-18 et L. 3123-19 et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R. 3123-5 du même code sont exacts. • Pour justifier qu'il a satisfait aux

obligations prévues à l'article L. 3123-2 du code de la commande publique, le candidat produit les certificats et attestations délivrés dans les conditions et par les administrations et organismes mentionnés par l'article R. 3123-18 du même code, dont ceux justifiant de sa régularité fiscale et sociale ; • L'attestation de l'AGEFIPH prouvant la régularité en matière d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (article L. 5212-1 et suivants du code du travail). Les candidats non assujettis à cette réglementation produiront tous les éléments permettant de l'établir.

### **III.1.2) Capacité économique et financière**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Seuls les candidats disposant des capacités économiques et financières pour exécuter le contrat de concession pourront le cas échéant voir leur offre considérée. Pour l'appréciation de la capacité économique et financière, chaque candidat et, en cas de groupement, chaque membre du groupement, devra fournir : • Le montant et la composition de son capital ; • Les comptes annuels certifiés des 3 derniers exercices clos accompagnés de leurs annexes, sous format liasse fiscale originaux et sous format Excel, ou à défaut, sous la forme de documents équivalents pour les candidats non établis en France ou non soumis à l'obligation de produire des comptes sociaux. En cas d'incohérence, les comptes annuels sous format liasse fiscale originaux feront foi. Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités pour la présentation de sa candidature, il doit les mentionner dans sa lettre de candidature et produire, pour chacun d'eux, les mêmes documents que ceux exigés de lui pour justifier de ses capacités, ainsi qu'un engagement écrit de chacun d'eux qu'il disposera de leurs capacités pour l'exécution du contrat

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : pas de niveau spécifique minimal exigé, se reporter au règlement de consultation

### **III.1.3) Capacité technique et professionnelle**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : • Une note descriptive des moyens humains et matériels du candidat ; • Les références et/ou qualifications du candidat dans le domaine de la présente délégation ou projets similaires, exécutés ou en cours d'exécution au cours des 3 dernières années démontrant son aptitude à exploiter le service délégué, à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public ; • Les candidats sont libres de fournir tout autre document permettant d'analyser leurs capacités professionnelles et techniques

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : pas de niveau spécifique minimal exigé, se reporter au règlement de consultation

### **III.1.5) Informations sur les concessions réservées**

#### **III.2) Conditions liées à la concession**

##### **III.2.1) Information relative à la profession**

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

##### **III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :**

##### **III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession**

##### **III.2.4) Concession éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

## **SECTION IV : PROCÉDURE**

### **IV.1) DESCRIPTION**

#### **IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

#### **IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

##### **IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres**

1.e.r septembre 2021 - 12:00

##### **IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

français

## **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

### **VI.1) RENOUELEMENT**

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

### **VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**

### **VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

La présente consultation est organisée au titre des dispositions prévues notamment par les articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ainsi que par les articles L. 3111-1 et suivants et R. 3111-1 et suivants du code de la commande publique. Les soumissionnaires devront remettre simultanément deux dossiers distincts, l'un portant la mention " candidature ", l'autre portant la mention " offre ". La présente consultation, ouverte, se déroulera en deux phases : 1. Première phase : Le dossier portant la mention " candidature ", contiendra les informations sur les garanties professionnelles et financières du candidat ainsi que les documents établissant son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Après examen des garanties professionnelles et financières fournies par les candidats et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, la commission prévue à l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales dressera la liste des candidats dont l'offre préalablement remise sera examinée. 2. Seconde phase : La Ville de Grimaud procédera alors à l'ouverture du dossier portant la mention " offre " pour les seuls candidats inscrits sur la liste mentionnée ci-dessus. La commission citée précédemment donnera, après examen des offres de ces seuls candidats, son avis motivé au vu duquel l'autorité délégante engagera des négociations avec celui ou ceux des candidats ayant remis la ou les meilleures offres au regard des critères énoncés ci-après. Au terme de cette négociation, il sera alors demandé au conseil municipal de se prononcer sur le choix du gestionnaire cocontractant et sur les dispositions du contrat de délégation. Remarque : les études nécessaires à l'élaboration par le candidat de sa proposition restent intégralement à sa charge. En aucun cas, elles ne pourront donner lieu à indemnisation ou remboursement. Visites : Afin de prendre connaissance des contraintes relatives au lieu de réalisation des prestations, les soumissionnaires ont la possibilité de procéder à une visite préalable des lieux. Pour procéder à cette visite, les soumissionnaires doivent adresser leur demande via le profil acheteur [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com). Les visites devront avoir lieu au plus tard 30 jours calendaires avant la date limite de remise des offres indiquée dans l'avis d'appel public à la concurrence. Elles seront donc organisées en juillet 2021

#### **VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**

##### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Toulon, 5, rue Jean Racine BP 40510, 83041, Toulon Cedex 9, F, Courriel : [greffe.ta-toulon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulon@juradm.fr), Adresse internet : <http://toulon.tribunal-administratif.fr/>

##### **VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :**

##### **VI.4.3) Introduction de recours :**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : • Référé pré-contractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat ; • Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA ; • Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat) ; • Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

##### **VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

#### **VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

01/07/2021